

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2024-007

Date de convocation : 26 février 2024

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres votants : 16

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 MARS à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY (pouvoir de M. Boisserin), MARTIN, PASCUAL, BURLET, BAREILLE, BOBICHON, COQUARD, DIDELET, BOICHON, BOUKACEM, LHOPITAL.

Mmes MABON, NEVEU, NELIAS

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques BOBICHON

Objet : Protocole transactionnel à signer avec la Société SENSUS

Monsieur le Président explique qu'un marché a été signé avec la Sté SENSUS le 29/10/2018 pour une durée de 3 ans reconductible 1 fois. Ce marché encadrait la fourniture de compteurs « nus » de différents diamètres, de têtes émettrices pour la télérelève et de compteurs de différents diamètres avec têtes émettrices pré montées.

A l'issue de la période COVID, il y a eu de gros retards de livraison, et de nombreux émetteurs radio ont connu des défaillances.

Sensus nous a également informés de l'arrêt de la production des émetteurs, arrêt justifié par l'obsolescence d'une diode infra-rouge et par l'absence d'alternative sur le marché pour le remplacement de ce composant. Sensus proposait alors la livraison, en remplacement, de compteurs statiques iPERL (compatibles avec la technologie 169Mhz SUEZ) mais dont le coût est bien plus important (110€ au lieu de 61.50€) et qui n'ont plus qu'une lecture digitale.

Des discussions ont été engagées avec Sensus afin de trouver une solution à ces différents problèmes et mettre fin au litige et au marché.

Un protocole transactionnel a été élaboré, dont Monsieur le Président procède à la lecture.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Approuve le protocole transactionnel à passer avec la Sté SENSUS,

Autorise le Président à signer ce protocole.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé tous les Membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Le Secrétaire de séance
Jean-Jacques BOBICHON



Le Président

Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 08/03/2024

Application agréée E-legalite.com